

Augmenter la récolte annuelle de 3,30 à 4,00 millions de m<sup>3</sup> serait une décision qui reposerait sur une simplification outrancière de la compréhension des écosystèmes forestiers. Selon la CCP, la Commission considère que les résineux âgés de 60 à 80 ans constituent des forêts surannées. Il faut savoir que ce terme s'applique à des peuplements ou types de couvert qui ont dépassé l'âge de rotation. Or, s'il est vrai que le sapin baumier et l'épinette blanche sont mûrs à 60 ans, il en va tout autrement pour des espèces telles l'épinette rouge et l'épinette noire (mûres à 100 ans), ou encore le pin blanc et la pruche occidentale, qui, réunies, représentent environ 50 % du stock de résineux sur pied.<sup>(1)</sup>

Le Comité reconnaît la valeur de fond des propos mentionnés ci-dessus. Par conséquent, il semble essentiel de développer une stratégie permettant: 1) de récolter d'abord et avant tout les arbres ayant atteint ou dépassé leur maturité; 2) de protéger les arbres mûrs contre les maladies, les insectes et les incendies et de ne pas récolter les arbres qui pourront atténuer la rupture de stock anticipée; et 3) d'intensifier l'amélioration des peuplements forestiers existants afin d'augmenter la quantité des fibres utilisables au cours de la pénurie prévue.

La faible productivité des forêts ainsi que les défis en matière d'aménagement et de traitement sylvicoles font l'objet de nombreux commentaires au sein de la communauté forestière de la Nouvelle-Écosse. C'est ainsi que selon le ministre des Terres et des Forêts:

La mauvaise santé de nos forêts se reflète dans les chiffres de croissance de la production forestière. Les statistiques montrent que les forêts de la Nouvelle-Écosse, à l'heure actuelle, produisent moins de 25 % de leur véritable potentiel. A cet égard, notre gouvernement, en collaboration avec le gouvernement du Canada, a mis au point un important programme de formation afin de se doter de travailleurs efficaces, efficaces et au fait de la technologie en matière de sylviculture. Cette nouvelle génération de travailleurs pourra assurer une meilleure gestion de nos forêts.<sup>(2)</sup>

---

(1) Ibid.

(2) Kenneth Streach, ministère des Terres et des Forêts de la Nouvelle-Écosse, fascicule n° 55, le 31 octobre 1985, p. 25.